

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joëlle CAMPERS, Christine CLEMENT, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Thomas QUERO-BATTANI.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Christelle BRIU, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS (pouvoir à Lionel ARPIN), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY,

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 15

Date de la convocation : le 15 novembre 2022.

Date de publication : 28 novembre 2022 au 28 janvier 2023

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPORT NON-URBAIN POUR LA SAISON D'HIVER 2022-2023 ENTRE BOURG SAINT-MAURICE – SEEZ – LE TELESIEGE DES ECUDETS

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la délibération n°2022/008/010 en date du 17 Octobre 2022 sollicitant la délégation de compétence auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) avec participation financière pour permettre à la commune de Séez d'organiser un service de navette entre Bourg Saint-Maurice - Séez et le Télésiège des Ecludets, du samedi 17 Décembre 2022 au vendredi 31 Mars 2023, une convention de financement sera soumise à l'approbation de la commission permanente de la Région (AuRA) le 16 Décembre 2022 pour une participation financière à hauteur de 20 000 €uros.

Les conditions de cette participation financière sont régies par une convention de financement entre les deux parties (projet ci-joint).

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

→ D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Adoption à l'unanimité.

Pour le Maire empêché,
Le 2^e Adjoint,
Alain MARGUERETTAZ

Le secrétaire de séance,
Coline MARGUERETTAZ

